



SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Mairie de VALREAS

5 rue de l'Hôtel de Ville – 84600 VALREAS

04 90 35 30 24

scolaire2@ville-valreas.fr

Permanences :

Lundi : 8h-12h

Mardi : 8h-12h

Mercredi : 8h-12h // 13h30-16h

Jeudi : 8h-12h

Vendredi : 8h-12h // 13h30-16h

Nous vous rappelons que les réservations de l'accueil et des repas servis au restaurant scolaire doivent se faire obligatoirement **avant le vendredi 16h00 au Service des Affaires Scolaires** ou **avant le dimanche soir minuit sur le site internet de la ville valreas.net** → rubrique « Mairie Pratique-Portail Famille » et pour la semaine suivante au minimum.

Les accueils périscolaires fonctionnent sous le principe de la réservation et du prépaiement, il est donc impératif de solder sa facture avant de pouvoir effectuer de nouvelles réservations.

Toute facture impayée entraîne le blocage de l'accès au Portail Famille et le refus de réservations supplémentaires au Service des Affaires Scolaires, jusqu'à régularisation de la dette.



J'ai le plaisir de vous transmettre les nouveaux documents concernant la prochaine rentrée scolaire.

Vous le savez, les élus, en concertation avec l'Inspecteur d'Académie, les directeurs des écoles et les enseignants de Valréas ont décidé le retour de la semaine à 4 jours dès septembre 2018.

Ce nouveau planning prévoit une réorganisation de nos activités périscolaires.

Sur le temps du midi, la pause méridienne est raccourcie de 30 minutes. Ceci pour permettre à l'enfant de rentrer en classe l'après-midi dans de meilleures conditions.

Le soir, plus de TAP, mais un nouvel Accueil de Loisirs Périscolaires (A.L.P). Encadré par nos Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), et par les animateurs d'AGC (en élémentaire), ce nouveau temps périscolaire offrira aux enfants inscrits la possibilité de pratiquer de multiples activités ludiques et éducatives.

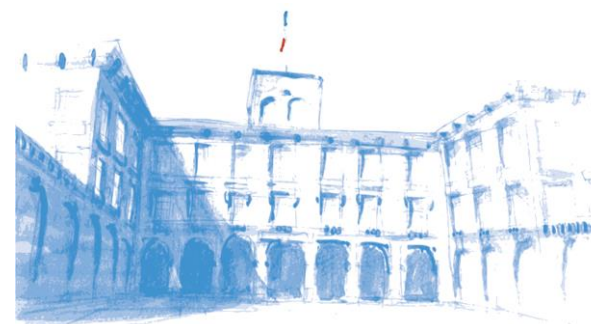
Le service des Affaires Scolaires reste à votre disposition pour de plus amples renseignements sur les informations reprises dans cette plaquette.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite une bonne rentrée scolaire 2018.

Régine DOUX ;
Adjointe au Maire déléguée
aux Affaires Scolaires, Jeunesse et Formation

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Mairie de VALREAS



Les Horaires

Groupe scolaire Jules FERRY :

Ecole maternelle :

8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15.

A.L.P (Accueil de Loisirs Périscolaires)

le matin de 7h30 à 8h45 (plus d'accueil après 8h30)
le soir de 16h15 à 18h*

Ecole élémentaire :

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

A.L.P

le matin de 7h30 à 8h30 (plus d'accueil après 8h15)
le soir de 16h à 18h*

Groupe scolaire Marcel PAGNOL :

Ecole maternelle :

9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

A.L.P

le matin de 7h30 à 9h (plus d'accueil après 8h45)
le soir de 16h30 à 18h*

Ecole élémentaire :

8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15.

A.L.P

le matin de 7h30 à 8h45 (plus d'accueil après 8h30)
le soir de 16h15 à 18h*

* = Un départ échelonné est possible dès 17h pour l'ensemble des écoles de Valréas.

A.L.P

Accueil de Loisirs Périscolaires

L'accueil de loisirs périscolaire (la garderie...) avant ou après l'école se fait au sein des établissements scolaires.

Vos enfants seront accueillis par les ATSEM en maternelle, et par les animateurs d'A.G.C dès 7h30 le matin, et jusqu'à 18h le soir.

Nouveautés 2018 :

* Vous avez **le choix** entre :

- 1 tarif MATIN

- 1 tarif SOIR

- 1 Forfait JOURNEE (matin + soir)

(tarifs ci-contre)

* Un **départ échelonné** lors de l'accueil du soir est possible **à partir de 17h pour les 4 écoles.**

Restauration Scolaire

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire. Il comprend l'accueil pour le repas dans les restaurants scolaires et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, de 12h à 13h30.

L'inscription à la restauration scolaire est obligatoire avant toute fréquentation.

Tout repas pris sans être réservé et/ou réservé hors délais sera majoré de 100 % (sauf situation d'urgence et sur présentation de justificatifs recevables).

Les menus sont disponibles à l'accueil du Service des Affaires Scolaires, ainsi que sur le site internet de la mairie

Les Inscriptions



Pour que votre (vos) enfant(s) puisse(nt) utiliser les services municipaux d'accueil périscolaires à la **rentrée scolaire 2018**, il est impératif de nous retourner les documents suivants :

- **la Fiche Enfant** ci-jointe,

- **votre justificatif de Quotient Familial CAF ou MSA.**

- **votre Attestation d'Assurance Individuelle "Responsabilité Civile"**

- **la photocopie du carnet de vaccinations à jour.**

Les dossiers complets sont à déposer

avant le 13 juillet

au bureau des Affaires scolaires.

Ils ouvriront l'accès à la réservation, soit par le portail famille, soit directement au Service des Affaires Scolaires.

Les TARIFS 2018 – 2019

Accueil de Loisirs Périscolaires :

Quotient Familial <850 :

- Forfait Journée : 1,65 €

- Tarif Matin : 0,36 €

- Tarif Soir : 1,35 €

Quotient Familial >850 :

- Forfait Journée : 2,40 €

- Tarif Matin : 0,68 €

- Tarif Soir : 1,75 €

Restauration scolaire :

3,20 € / repas (6,40 € le repas majoré)